

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Par « CIRDH Frans Veldman », on entend la société en charge de l'organisation de l'Evènement, « Centre International de Recherche et de Développement de l'Haptonomie ».

Par « Inscription individuelle », on entend l'inscription d'une personne physique ou morale.

Par « Demandeur », on entend la personne morale ou physique effectuant une demande d'inscription.

Par « Participant », on entend la personne dont l'inscription est confirmée (Ex. congressiste).

Par « Prestations », on entend les prestations dont est en charge le CIRDH dans le cadre de l'organisation de l'Evènement. Les prestations sont détaillées sur le Site.

Par « Site », on entend le site web dédié à l'Evènement.

Par « Evènement », on entend la manifestation au titre de laquelle l'inscription est faite (le congrès.)

Demande d'inscription dans le cadre de la formation continue

La demande d'inscription doit être effectuée en ligne sur le formulaire d'inscription dédié à la formation continue et au plus tard le 26 janvier 2016.

La convention de formation sera adressée par le CIRDH au Participant qui devra la faire compléter et signer par l'organisme de formation. Ce document doit ensuite être retourné au CIRDH Frans Veldman pour validation définitive de l'inscription. La confirmation d'inscription sera envoyée par email ou courrier postal dès réception par le CIRDH de la convention de formation dûment complétées et signées. L'inscription ne peut être confirmée par téléphone.

En cas de non réception des documents complétés et signés dans un délai de 4 semaines suivant la demande d'inscription et au plus tard le 04 mars 2016, l'inscription et toutes les prestations liées seront annulées.

La facture sera adressée à l'issue du Congrès à l'adresse de facturation renseignée lors de l'inscription. Le paiement de la facture interviendra sous 30 jours à partir de la date d'émission de la facture.

De manière générale, une attestation de présence sera remise sur place aux Participants, qui doivent la transmettre à leur service de formation continue.

Tarifs et paiements

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés sont indiqués sur le Site.

Le tarif retenu pour l'inscription est celui en vigueur à la date de l'inscription faite en ligne et/ou de la réception du formulaire d'inscription. Les tarifs sont exprimés en TTC.

Ne sont pas compris dans les tarifs les frais de transport, d'hébergement et de restauration; les frais pour l'éventuelle modification de l'inscription.

Modification d'inscription

Tout changement de nom du Participant provoque une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription au tarif en vigueur au moment de la réception du nom du nouveau Participant. L'annulation de l'inscription initiale sera traitée selon les conditions d'annulation ci-dessous.

Conditions d'annulation

Toute annulation par le Demandeur, de son Inscription doit être communiquée par écrit au secrétariat du Congrès : CIRDH 9, Bis Villa du Bel Air 75012 PARIS – Tél : 06 70 18 89 16 – evenement@haptonomie.org

Pour toute annulation signifiée au plus tard avant le 08 janvier 2016 : remboursement des montants versés pour l'inscription, déduction faite de 45 € de frais de dossier.

En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais resteraient dus.

Pour toute annulation signifiée à partir du 09 janvier 2016 : 60 % du prix de l'inscription reste acquis.

En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due, sauf cas de force majeure (maladie, accident...) sur justificatif adressé sous pli recommandé au CIRDH 9 bis Villa du Bel Air 75012 PARIS.

Les remboursements éventuels sont effectués après le Congrès. Toute demande de remboursement doit être faite au plus tard 2 semaines après le premier jour de l'Evènement. Aucune demande de remboursement ne sera traitée une fois ce délai expiré.

Demande d'inscription dans le cadre d'une inscription individuelle

Domaine d'application

Les présentes conditions sont applicables aux inscriptions individuelles sur le Site, le Demandeur/Participant se portant garant du respect desdites conditions.

Utilisation du Site

Le Site permet d'offrir aux Demandeurs /Participants la possibilité de s'inscrire au Congrès soit directement en ligne soit par le biais d'un formulaire d'inscription retourné au CIRDH.

Le Demandeur est responsable financièrement de ses démarches sur le Site. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations le concernant fournies sur le Site. Une utilisation du Site qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes justifiera que soit refusé au Demandeur, à tout moment, l'accès aux Prestations proposées par le CIRDH.

Procédure d'inscription

L'Inscription Individuelle s'effectue en ligne sur le Site avec paiement en ligne ou par correspondance via le formulaire d'inscription officiel à retourner avec le paiement. Aucune inscription ne sera effectuée et/ou acceptée et/ou confirmée par téléphone ou fax.

La réservation de Prestations est réservée aux seuls Demandeurs/Participants ayant préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales d'inscription, dans leur intégralité et les ayant acceptées en cochant la case prévue à cet effet ou, en retournant le formulaire d'inscription dûment rempli et signé. Sans cette acceptation, la poursuite du processus d'inscription est techniquement impossible. En conséquence, la finalisation du processus d'inscription sur le Site ou l'envoi du formulaire d'inscription dûment rempli, signé et réceptionné par le CIRDH vaut acceptation expresse par le Demandeur des Conditions Générales. Dès que le paiement est reçu, une confirmation de l'inscription qui devient alors définitive est alors transmise au Demandeur. Aucune inscription n'est confirmée si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant. A défaut de réception du paiement, l'inscription n'est pas confirmée.

Le CIRDH se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision. Les billets permettant d'accéder au Congrès sont nominatifs. Ils ne sont pas échangeables et ne peuvent être revendus.

Tarifs et paiements

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés sont indiqués sur le Site.

Le tarif retenu pour l'inscription est celui en vigueur à la date de l'inscription faite en ligne et/ou de la réception du formulaire d'inscription. Les prix sont exprimés en TTC.

Ne sont pas compris dans les tarifs les frais de transport, d'hébergement et de restauration ; les droits d'entrée pour l'accompagnant ; les frais pour l'éventuelle modification de l'inscription. Les paiements par carte bancaire s'effectuent directement sur le Site. Pour tout paiement par virement ou chèque bancaire, le Demandeur dispose d'un délai de 15 jours à partir de la date de l'inscription pour faire parvenir au CIRDH le règlement correspondant. À défaut de réception de paiement par le CIRDH dans les délais susmentionnés l'inscription et toutes les prestations annexes sont annulées. Il est précisé que tout paiement par chèque ou virement doit être effectué au plus tard 2 semaines avant le premier jour de l'Évènement. Les éventuels frais bancaires sont à la charge exclusive du Participant. Les chèques sont à libeller à l'ordre du CIRDH.

Modifications de l'inscription

Tout changement de nom du Participant sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription au tarif en vigueur au moment de la réception du nom du nouveau

Participant. Il est précisé que le tarif applicable est celui de la date de réception des détails de l'inscription et du paiement.

Tout changement de nom du Participant entraîne également la facturation au Participant par le CIRDH des frais de dossier. Le montant des frais susceptibles d'être facturés figure dans les lesdites Conditions Générales.

Respect des règlements de l'Évènement

En s'inscrivant, le Demandeur s'engage au respect de l'ensemble des règlements applicables dans le lieu où se déroule le Congrès ainsi qu'à l'ensemble des directives et consignes des organisateurs.

Toute infraction auxdits règlements peut entraîner l'exclusion du Participant contrevenant, et ce à la seule volonté du CIRDH, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise au CIRDH.

Conditions d'annulation

Toute annulation par le Demandeur /Participant de son Inscription doit être communiquée par courrier au Secrétariat du Congrès.

Responsabilité

Pour l'utilisation du Site, aucune garantie n'est donnée au Demandeur s'agissant de :

- l'absence d'anomalies, d'erreurs et bugs susceptibles d'affecter la navigation sur le Site ou la mise en œuvre d'une fonctionnalité quelconque proposée sur le Site ;
- ou de la possibilité de corriger ces anomalies, erreurs ou bugs ;
- ou de l'absence d'interruption ou de panne dans le fonctionnement du Site ;
- ou de l'éventuelle compatibilité du Site avec un matériel ou une configuration particulière.

En aucun cas, le CIRDH ne sera responsable des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les fonctionnalités du Site.

En tout état de cause, le Demandeur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Pour les Prestations : La responsabilité du CIRDH ne peut être engagée qu'en cas de négligence dans le cadre de l'exécution des Prestations, négligence dont il appartient au Demandeur /Participant d'apporter la preuve.

Assurances

Le CIRDH déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des prestations qu'il réalisera dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre :

- aux dommages causés par des tiers aux Participants ni causés par des Participants à des tiers
- ainsi qu'aux dommages causés aux biens sous la garde du Participant.

La société gérant les lieux où se tient le Congrès répond de sa responsabilité civile en sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la tenue de l'Évènement, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures.

Il est recommandé aux Demandeur, Participants et personnes accompagnantes de souscrire

- une police d'assurance responsabilité civile individuelle pour couvrir tous les dommages causés à autrui soit par eux-mêmes, soit par leur personnel ou leurs installations.
- une police d'assurance garantissant les matériels leur appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'Évènement
- toute autre police d'assurance adéquate en lien avec leur séjour sur les lieux de l'Évènement (santé, accident, rapatriement, annulation).

Applicables pendant ou à la suite de l'Évènement ou pendant ou à la suite d'événements organisés autour de l'Évènement, la responsabilité du CIRDH ne pouvant être engagée dans les situations ci avant énumérées.

Interruption et Annulation de l'Évènement

Le CIRDH ne peut être tenu pour responsable en cas d'interruption ou annulation de l'Évènement, pour quelque motif que ce soit, notamment par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure). Dans ce cas de figure, il sera fait application des conditions d'annulation contractuellement prévues.

Force majeure

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue de l'Évènement et ce pour des raisons de force majeure, le CIRDH pourra changer de lieu ou en différer la date. Dans ces conditions, l'inscription restera valable pour l'Évènement modifié sans possibilité de réclamation pour le Demandeur ou le Participant.

En cas de Force Majeure obligeant le CIRDH à annuler l'Évènement, et faute de report possible de celui-ci, le CIRDH ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du Participant. Sont notamment considérés comme des cas de Force Majeure tout événement imprévisible, incontrôlable et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes. Si un événement de force Majeure venait à durer ou à subvenir à moins de 30 jours du début de l'Évènement, le présent contrat pourra être résilié, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra alors effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat. Il sera fait alors application des conditions d'annulation de l'Évènement

Protection des données

Les informations communiquées par le Demandeur sur le Site permettent de traiter et exécuter sa réservation. Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, les informations indispensables pour traiter et exécuter les inscriptions sont signalées par un astérisque dans les pages du Site. Les autres demandes d'informations appelant une réponse facultative sont destinées à mieux connaître le Demandeur/Participant ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés. Conformément à la loi n°78 du 6/01/1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 le Participant dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art. 39 et suivants de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, le Demandeur peut s'adresser au CIRDH en écrivant à son webmaster à l'adresse suivante : CIRDH Frans Veldman - Département Inscription – 9, bis Villa du Bel Air 75012 PARIS en lui adressant un e-mail à l'adresse mentionné sur le Site.

Photographies & Vidéos

Le Demandeur/Participant autorise le CIRDH à utiliser son image dans le cadre de photographies ou vidéos produites dans le cadre de l'Évènement. Ces images et vidéos seront exploitées aux seules fins de promotion des activités du CIRDH, de l'Évènement et ses éditions à venir, et ce sur tout support et média existant ou à venir, pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle y afférent, pour toute exploitation en France et à l'étranger.

Informations et Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles concernant les Prestations du CIRDH doit être adressée à l'adresse suivante, dans les 30 jours suivant la fin de l'Évènement : CIRDH 9, Bis villa du Bel Air 75012 Paris - Mail : le mail indiqué sur Site. Aucune réclamation ne sera traitée à l'issue de ce délai.

Modifications des Conditions Générales

Le CIRDH se réserve le droit à tout moment de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties aux présentes conditions générales, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations de Prestations effectuées antérieurement.

Il est donc impératif que le Demandeur prenne connaissance et accepte les Conditions Générales au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

Loi applicable

L'élection de domicile est faite par le CIRDH, à son siège social et pour le Demandeur à domicile (ou à son siège social s'il s'agit d'une personne morale). La présente relation contractuelle est régie par le droit français; en cas de litige, seuls les Tribunaux de Paris seront compétents.

Interprétation

Les éventuelles difficultés d'interprétation du présent Contrat dans une autre langue sont résolues par référence au sens du Contrat dans sa version française.